
Histoire de Paris

Histoire de Paris

Conférences de l'année 2014-2015

Guy-Michel Leproux



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ashp/1865>

DOI : [10.4000/ashp.1865](https://doi.org/10.4000/ashp.1865)

ISSN : 1969-6310

Éditeur

Publications de l'École Pratique des Hautes Études

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2016

Pagination : 253-255

ISSN : 0766-0677

Référence électronique

Guy-Michel Leproux, « Histoire de Paris », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 147 | 2016, mis en ligne le 28 septembre 2016, consulté le 04 juillet 2023. URL : <http://journals.openedition.org/ashp/1865> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ashp.1865>

HISTOIRE DE PARIS

Directeur d'études : M. Guy-Michel LEPROUX

Programme de l'année 2014-2015 : I. *Le théâtre à Paris au XVI^e siècle.* — II. *Recherches sur les artistes parisiens, XV^e-XVII^e siècles.*

I. *Le théâtre à Paris au XVI^e siècle*

On s'est attaché cette année à examiner les conditions dans lesquelles les confrères de la Passion ont quitté l'hôpital de la Trinité et ont fait construire l'hôtel de Bourgogne. En 1548, ils firent le choix d'acheter un terrain et d'y bâtir un théâtre dont ils auraient la pleine propriété. Depuis trois ans, en effet, évincés de l'hôpital de la Trinité, ils devaient louer une salle, pour un loyer qu'ils jugeaient élevé et sans garantie de durée. Cette salle, un acte notarié permet d'en connaître précisément l'emplacement. En janvier 1548, les maîtres et gouverneurs sollicitèrent de Jean Rouvet, qui avait acquis une partie des terrains du lotissement des hôtels de Bourgogne et de Flandre, l'autorisation d'ouvrir une porte dans le mur mitoyen entre l'un des bâtiments qu'il possédait et une salle appartenant à la veuve d'un certain Mathieu Drouet, où les confrères devaient jouer jusqu'au début du Carême ; il s'agissait de permettre aux comédiens d'entrer et sortir plus facilement pendant les représentations. Or, une déclaration passée quelque mois plus tôt par cette veuve, Jeanne Saulvaige, nous apprend qu'elle avait acquis la sixième place du lotissement des hôtels royaux, faisant douze toises de large sur seize de profondeur « compris l'ancien mur de la ville » et « la grande salle estant sur l'espoisse dudict ancien mur, avec la demolition de l'ancienne porte estant au travers de la rue de Montorgueil ». Il s'agissait donc d'une salle ayant fait partie de l'ancien hôtel des ducs de Bourgogne, vendu aux enchères à la fin de l'année 1543, en treize lots. Mathieu Drouet n'en avait obtenu qu'un, constitué d'une parcelle rectangulaire délimitée au nord par l'ancienne enceinte de Philippe Auguste, au sud par la rue de Mauconseil et à l'ouest par la rue de Montorgueil (ou Comtesse d'Artois). Elle comprenait les restes en partie arasés de l'enceinte ainsi qu'une grande salle qui avait été construite sur les vestiges. C'est celle-ci qui fut louée aux confrères. Elle pouvait faire, au maximum, une trentaine de mètres de long, mais devait en revanche être peu large, et on comprend que, dans ces conditions, les comédiens aient dû disposer d'un accès direct du côté de la scène.

Cette salle provisoire servit plusieurs années. En septembre 1551, un nouveau bail fut signé avec Jean Picard, second mari de Jeanne Saulvaige, assorti d'un certain nombre de conditions. Les confrères s'engageaient à ne jouer que les dimanches et jours fériés, de la mi-septembre au début du Carême. Ils pouvaient avoir accès aux locaux les veilles de représentations « pour faire les fainctes et recordz de leursdictz jeux », mais le reste du temps le propriétaire pouvait en disposer à son gré, notamment pour accéder à l'osier qu'il entreposait dans le grenier. À l'issue du bail, le théâtre devait être démonté et la salle remise en son état antérieur. Le montant du loyer était

fixé à 80 livres, payables par tranche de dix livres après chaque représentation, le solde devant être versé quinze jours avant l'expiration du contrat, ce qui laisse penser que les confrères n'envisageaient pas de jouer chaque dimanche et jour férié. Le bailleur obtenait en outre la disposition de « l'une des meilleures loges qui seront et sont faites en icelle salle, et de tel costé qu'il plaira audit bailleur choisir et eslire ». Les loges étaient donc disposées le long des murs, comme elles le furent par la suite à l'hôtel de Bourgogne.

Le 8 mai suivant, le bail fut prolongé pour un an, jusqu'au mardi-gras 1553. Les conditions étaient similaires, les représentations ne devant reprendre qu'après le 15 septembre, mais le loyer était porté à 100 livres tournois. Ce fut sans doute la dernière année où les confrères de la Passion durent louer une salle, les travaux de l'hôtel de Bourgogne étant, à cette date, pratiquement terminés, comme l'indique un accord passé avec le charpentier Denis Coquerel, qui était aussi confrère de la Passion. En mars 1554, les maîtres lui devaient en effet 332 livres « pour les loges et autres ouvrages qu'il a faitz pour eulx en la salle de la confrarye, et comble de ladicte salle, et autres ouvrages qu'il a faitz pour ladicte confrarye, boys qu'il a pour ce faire fourny et autres choses generalmente quelzconques qu'il a faitz et fourny pour eulx jusques a huy ».

On a ensuite examiné avec les auditeurs la façon dont avait été financé le chantier. Celui-ci semble d'ailleurs s'être fait en deux temps. Les confrères avaient repris la disposition qu'ils avaient connue à l'hôpital de la Trinité, avec un théâtre implanté dans une salle haute construite sur rez-de-chaussée surélevé. Le premier niveau était partagé entre quatre « magasins », dont au moins deux furent loués dès leur construction à des marchands, qui s'engageaient à ne pas entreposer de marchandise pouvant générer de mauvaises odeurs, notamment du poisson ou du cuir, et surtout acceptaient de payer plusieurs loyers d'avance, ce qui permit de finir l'aménagement des parties hautes. Ainsi, un premier bail passé en juillet 1552 pour cinq ans avec le marchand Nicolas Huot prévoyait un loyer annuel de vingt-cinq livres, mais le preneur versa dès la signature 72 livres 10 sous. Le contrat indique bien que les confrères « font de present bastir » leur salle. Le chantier en cours est évoqué encore plus concrètement dans un autre bail passé le même jour avec le menuisier Toussaint de Fresnes pour un second magasin, donnant sur la rue Mauconseil, moyennant 30 livres par an, où il est question des « harnois, charrettes et marchandise qui journellement pourront passer en ladicte court ». Le contrat comportait une clause particulière, puisque le preneur s'engageait à faire pour les confrères, pendant les six ans du bail, tous les travaux qui lui seraient demandés, jusqu'à la somme de 180 livres, les montants étant déduits de ses loyers. L'arrangement aurait permis de faire faire les menuiseries sans avoir à avancer d'argent, mais, deux mois plus tard Toussaint de Fresnes renonça au bail, et il fallut lui verser cinquante-cinq livres correspondant aux ouvrages déjà réalisés. C'est sans doute le même magasin qui fut reloué en septembre à Christophe Aubery, qui, cette fois, avança trois années de loyer, soit 90 livres.

Pendant la durée des travaux, deux des quatre maîtres et gouverneurs de la confrérie, les frères Jean et Jacques Leroy, étaient maîtres maçons, un troisième, Hermant Jambefort, était maître paveur, et le dernier, Nicolas de Gendreville, conducteur du charroi de l'artillerie du Roi. Ils étaient donc particulièrement à même de diriger

le chantier, dont on a présenté le détail aux auditeurs, ainsi qu'une proposition de restitution du théâtre et de ses aménagements intérieurs. D'autres conférences ont été consacrées à l'étude du fonctionnement administratif et financier de la confrérie tout au long du XVI^e siècle.

II. *Recherches sur les artistes parisiens*

On a examiné cette année l'œuvre du peintre d'origine anversoise connu sous le nom de convention de Godefroy le Batave, qui travailla pour François I^{er} et son entourage dans la première décennie du règne, en s'interrogeant sur les relations qu'il avait pu avoir avec un autre artiste anversois présent à Paris à la même époque, Noël Belle-mare. Un certain nombre de documents apportant des précisions sur la carrière de ces artistes ont été examinés avec les étudiants et les auditeurs, ainsi que quelques propositions d'attributions nouvelles.